

# Déclaration préalable au CTPD du 16/10/2007

Monsieur le Président-Directeur,

Vous avez convoqué, ce 16 Octobre 2007, un **Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD)** pour y traiter de sujets très importants pour certaines missions de service public que tous nous devons assurer.

Ce **CTPD** se caractérise aussi comme étant le dernier que vous allez présider du fait de votre départ imminent sous d'autres cieux. A cette occasion nous allons pouvoir faire un compte rendu rapide de votre mandat en terre altiligérienne. Néanmoins, il ne se fera pas ce jour, car votre grande envie de vouloir aller vite dans les réformes, n'hésitant jamais à faire preuve d'un zèle remarqué, vous a entraîné dernièrement à des excès que les agents jugent coupables.

Vous avez toujours plaisir à nous déclamer votre volonté pour développer ou entretenir un dialogue entre tous, nous n'irons pas jusqu'à parler de concertation. Cela nous fait beaucoup rire, jaune, évidemment. La réalité est sensiblement différente. Sur le sujet, un ou deux exemples significatifs de votre efficacité. Souvent le **SNADGI-CGT 43** vous a demandé pourquoi vos collaborateurs ne « bougeaient pas une oreille », officiellement. En réunion paritaire, ils sont comme tétanisés, « verts » comme nous aimons à le dire. Est-ce cela la loyauté que vous avez essayé de formaliser en leur imposant une charte de l'encadrement élaborée, nous avez-vous dit, dans la joie et la concertation sous la baguette ferme d'une fée responsable. Nos fins limiers nous ont même appris qu'elle avait été fêtée dans la liesse au cours d'un séminaire mémorable au centre de remise en forme de Chomelix. Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** vous ont, dans le cadre normal de leur fonction, demandé la transmission de cette charte. Vous avez refusé. Cela est curieux et incompréhensible surtout venant de la part d'un des chantres auto-déclarés du dialogue social. A moins, et nous ne voulons pas le croire, que **la loyauté façon charte de l'encadrement soumette nos chers responsables locaux à des obligations non avouables.**

Passons au deuxième exemple de votre engagement et cela en direction des services et des agents les constituant.

Vos passages en force, par exemple, lors du **CTPD emplois** de Décembre 2006 (forcément boycotté) et lors de la **CAPL d'affectations locales 2007** où vous avez, une nouvelle fois réussi brillamment à déplacer plus de 90% de vos agents qui ont envahi la salle de réunion, constituent de réelles performances que votre successeur aura, nous l'espérons, beaucoup de mal ne serait-ce qu'à égaler.

Depuis votre forme éblouissante, vous a porté à passer la vitesse supérieure. A la rentrée de septembre vous avez décidé d'imposer à vos agents certaines contraintes et ce sans concertation. La première se situe dans le cadre d'un accueil commun, lors de la mise en place de l'HDF à Brioude. Ce rapprochement, avec nos feux cousins de Trésor, bientôt demi-frères ou frères, on ne sait pas encore, a fait apparaître des différences sensibles en matière d'ouverture au public. Notre cher Trésor de Brioude est fermé normalement le vendredi après midi et la plage quotidienne de ses heures d'ouverture au public est supérieure, actuellement, de 45 mn à la notre. Les personnels locaux de la DSF 43, suite à une **HTII (Heure Trimestrielle d'Information Interdirectionnelle)**, ont décidé, la veille d'un **Copil (Comité de Pilotage)** que vous avez présidé avec le TPG, de demander que l'ouverture de cet accueil commun soit aligné sur le Trésor. C'est à dire fermeture au public le vendredi après midi, en précisant que l'usager pourrait toujours être reçu, mais sur

rendez vous. **A cette condition** les personnels accepteraient de recevoir tous les jours 45mn de plus. Les représentants des personnels présents à ce Copil, à la demande du SNADGI-CGT 43, ont clairement et fermement défendu ce mandat. Pourtant sous divers prétextes, allant de **PVFI** ou en niant la volonté réelle des agents, vous avez refusé cette revendication. Sur l'excuse PVFI, nous vous avons fait remarquer que le Trésor est aussi soumis à cette obligation et pourtant il ferme, lui. Vous avez d'ailleurs refusé de déclarer devant tous leurs représentants qu'il ne respectait pas cette orientation. Sur la volonté réelle des agents, la veille sur 12 agents du site présents à l'HTII sur un total de 15 qui travaillaient, tous ont été d'accord pour défendre cette option lors de la synthèse finale.

Votre fougue vous a aussi porté à vouloir réorganiser à tout prix certaine mission, comme la **relance des déclarations de succession**, aussi à l'ordre du jour. Grand manipulateur, vous avez compris depuis longtemps l'intérêt des groupes de travail. Premièrement, on réunit autour d'une équipe de responsables des agents concernés par le sujet. Si possible on oriente la sélection, voire on la choisit. Après, on explique le but à atteindre et l'intérêt évident de ces propositions. Si, par hasard, un participant exprime une réserve, on lui rétorque qu'il n'a peut être pas tout compris. Qu'il résiste, on lui fait comprendre, gentiment bien sûr, que cette réforme est dans son intérêt. S'il persiste, on lui fait **fermement comprendre** que cette position pourrait le desservir... Sur ce groupe de travail, par exemple, à deux reprises tous les agents en ont démontré, sans peine, son inutilité et tous les inconvénients de cette réorganisation locale. Ils s'opposent, tous, clairement et fermement à sa mise en place. Une précision de poids, n'oublions jamais que ce sont les agents de terrain qui font le travail, pour de vrai. Ils savent, **eux**, toujours de quoi ils parlent. Un **détail significatif** et trop souvent constaté, dans le premier compte rendu, leur position négative et ferme n'apparaissait pas. Orientés les comptes rendus ? pas plus que votre fameux Flash Info 43 qui étaye votre site @lti-43.

Ces deux exemples démontrent, clairement, qu'actuellement on n'écoute pas les agents, ni leurs représentants. Votre action ressemble plus à du rentre dedans, genre rouleau compresseur, où seule votre position d'encadrement justifie toutes ces évolutions décidées de façon unilatérale.

Une dernière chose, concernant la réorganisation de l'IAD du Puy dans le cadre de CDI/CDIF. Cela appelle de notre part les mêmes remarques. D'abord prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre, elle ne sera effective que le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Pour les agents, les 2 groupes de travail ne sont absolument pas satisfaisants, d'autant que vous n'avez pas tenu compte des remarques des dits agents. Il est donc, là aussi, urgent d'attendre avant de se lancer dans des travaux coûteux et peut-être inutiles à court terme.

**Nous demandons donc, fermement, qu'aucun travaux ne soient entrepris au 2<sup>ème</sup> étage de l'HDI du Puy en Velay.**

C'est pourquoi, Monsieur le Président/Directeur, vous nous contraignez pour ce dernier CTPD avec vous, à le boycotter.

Vous pouvez mesurer immédiatement les limites du dialogue que vous tentez d'imposer par vos méthodes autoritaires. Maintenant, il ne tient qu'à vous de nous apporter des réponses positives quant aux demandes pressentes et réelles de vos personnels sur **la question de l'accueil commun de Brioude** et sur la **question des relances des déclarations de succession**. Vos choix seront déterminants quant à nos positions, qui ne s'arrêtent pas à de simples postures. Soyez sûrs, que ces questions ont été sérieusement étudiées par les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 avec tous les personnels concernés. Des réponses à la hauteur de vos décisions sont arrêtées, nous les mettrons loyalement en application.